

LES CHRONIQUEURS DU POINT

RSS Les chroniqueurs du Point



Défense ouverte
JEAN GUISNEL

RSS Jean Guisnel
Contactez Jean Guisnel

Le Point.fr - Publié le 11/10/2011 à 07:12 - Modifié le 11/10/2011 à 07:25

Renault Trucks accusé d'avoir violé l'embargo sur la vente d'armes au Soudan

Trois ONG reprochent au fabricant français de camions d'avoir fourni au pays des matériels faussement civils. La marque dément.



Photo d'illustration © Witt / Sipa

Par **JEAN GUISNEL**

La société Renault Trucks Défense aurait-elle violé l'embargo sur les armes à destination du Soudan ? Telle est la question que posent trois ONG (Organisations non gouvernementales), dans un rapport intitulé "Véhicules militaires militarisables and the EU embargo on Soudan". Les ONG IPIS (International Peace Information Service), basée en Belgique, Transarms installée aux États-Unis et la française ASER (Ac

Sécurité Ethique républicaines) considèrent que Renault Trucks Défense, entité militaire de la société Renault Trucks, française à 85 % et elle-même filiale du groupe suédois Volvo, a vendu au Soudan de camions utilisés par les militaires soudanais engagés au Darfour en soutien aux miliciens Janjawids.

Pour Renault Trucks, il s'agit de modèles purement civils, détournés à son insu de leur usage initial. L'embargo sur les armes destinées au Soudan a été décidé par l'Union européenne le 15 mars 1994, confirmé dix ans plus tard par de nouvelles restrictions. Alors que les modèles de camions sont fabriqués pour l'essentiel par Renault Trucks dans ses usines françaises, avant d'être démontés et envoyés au Soudan pour y être remontés dans les établissements du groupe industriel local GIAD, c'est la réglementation française qui s'applique à leur exportation. Or les services officiels ont répondu aux ON qu'il s'agit de camions purement civils, sans vocation à être armés.

"Véhicules civils militarisables"

Les trois ONG prétendent pour leur part que de tels camions Renault ont été filmés alors qu'ils portaient des canons antiaériens. Pour les auteurs du rapport (Ken Matthysen, Peter Danssaert, Brian Johnson-Thomas et Benoît Muracciole), "il est assez surprenant que les autorités contrôlant les exportations jugent que les camions Renault ne sont pas assujettis à une demande d'exportation". Ils estiment qu'une telle licence serait exigée dans les autres pays européens. Quant à l'aspect militaire de ces engins, les ONG considèrent comme explicite, dès lors que ces camions sont vendus par Renault comme des "véhicules civils militarisables". Pour qu'ils soient "militaires", ceux-ci auraient dû disposer de plusieurs équipements spécifiques, entre autres des pneus increvables, des affûts pour armement, des systèmes électriques adaptés, souligne-t-on chez l'industriel.

Contacté par *Le Point.fr*, le directeur de la communication de Renault Trucks, Bernard Lancelot, considère que sa société n'a rien à se reprocher. "Nous avons vendu des composants civils pour des véhicules civils. Nous avons demandé à notre client que ces camions ne soient ni transformés, ni adaptés à un usage militaire. On nous reproche de ne pas connaître l'usage final de nos véhicules, mais il est très difficile de savoir ce qu'un client en fait à la fin", insiste-t-il. Typiques des matériels "duaux" à vocation aussi bien civile que militaire, des camions peuvent effectivement servir à d'autres usages que ceux pour lesquels ils ont été vendus. Leurs producteurs peuvent-ils en être tenus pour responsables ? Les ONG le pensent et le gouvernement français qui a accordé les licences d'exportation.

DÉFENSE OUVERTE

RSS Défense ouverte

Comment les Américains ont piégé Viktor Bout

Qui est vraiment Viktor Bout, le "marchand de mort" ?

Sécurité sans frontières devient Scutum Security First

Winston Churchill : bons mots, piques et saillies

[Tous les articles - Défense ouverte](#)